

VD_FINDINFO Plainte / 2021 / 40 vom 9. Dezember 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-12-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Plainte___2021___40

FR: VD_FINDINFO Plainte / 2021 / 40 du 9 décembre 2021

IT: VD_FINDINFO Plainte / 2021 / 40 del 9 dicembre 2021

Regeste

COMMANDEMENT DE PAYER, ABUS DE DROIT, PLAINTÉ{LP} | 2 CC, 17 LP

Erwägungen

E. 1

du commandement de payer n° 10'021'051) ainsi que les frais d'épuration résultant de la facture [...]2 (créance n° 5 du commandement de payer n° 9'286'305 et n°

E. 2

du commandement de payer n° 10'021'051). Comme cela a été rappelé ci-dessus, la jurisprudence tout comme la doctrine reconnaissent toutefois au poursuivant la faculté d'exercer plusieurs poursuites pour une même prétention. Il ne résulte par ailleurs pas du dossier que la poursuivante aurait dans le cas présent été en mesure de requérir la continuation de la première poursuite engagée puisque cette dernière semble toujours être paralysée par l'opposition formée par le recourant. Enfin, aucun élément ne permet de considérer que l'on se trouverait en présence d'une poursuite abusive au sens restrictif défini par la jurisprudence citée ci-dessus. Le recourant a au contraire lui-même reconnu, dans le cadre de sa plainte, que la poursuivante n'était pas restée inactive après la notification du premier commandement de payer et avait notamment tenté d'obtenir la mainlevée de son opposition. Il semble d'ailleurs que le recourant ne conteste pas le bien-fondé des créances liées aux frais d'épuration puisqu'il a lui-même proposé un plan de remboursement à la poursuivante. Il n'y a ainsi aucun motif pour annuler le commandement de payer qui a été notifié au recourant le 9 juin 2021 dans la poursuite n° 10'021'051. Ses moyens doivent dès lors être rejetés. III. En conclusion, le recours doit être rejeté et le prononcé confirmé. L'arrêt est rendu sans frais ni dépens (art. 20a al. 2 ch. 5 LP ; art. 61 al. 2 let. a et 62 al. 2 OELP [ordonnance du 23 septembre 1996 sur les émoluments perçus en application de la LP ; RS 281.35).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.